ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

RELEVÉ DE CONCLUSIONS COMITÉ RHPM

VENDREDI 13 AVRIL 2018

Etaient présents :

M. HIRSCH, directeur général
N. GARABÉDIAN, président de la CME
S. HERSON, conciliateur médical
C. WELTY, directrice de la DOMU
A. GERVAIS, vice-présidente de la CME
N. DANTCHEV, président de la CVH
R. SALOMON, vice-président de la CVH
S. MOREL, directeur du GH PSL
J. ANKRI, président de la CMEL HUPIFO
C. RAVIER, directrice de cabinet du PCME
H. OPPETIT, directrice du département ressources, DOMU
F. LE ROY, adjoint au chef du service ressources humaines médicales, DOMU.

Le travail du Pr Herson, en lien avec la CVH, le PCME et la DOMU est unanimement salué pour son efficacité et sa réactivité.

1. Accès aux services de santé au travail et lien avec la médecine du travail universitaire

Afin de permettre une évolution des pratiques actuelles en matière de suivi de la santé au travail des personnels médicaux, et sans que le préalable soit l'atteinte de la cible de recrutement de médecins du travail, les actions suivantes sont proposées :

- mettre en place la consultation de médecine du travail pour les internes au cours de leur premier semestre ;

- inciter les médecins du travail à accepter d'accueillir des internes de médecine du travail ;

- élaborer une politique active visant à faire évoluer le rapport et la pratique des médecins avec la médecine du travail : par exemple par l'envoi d'un questionnaire sur la santé et visite systématique en MT en vue d'un recrutement de titulaire (CCA et PHC) ;

- communiquer auprès des GH en difficulté de recrutement sur la possibilité de solliciter une dérogation temporaire de la DIRRECTE afin de pouvoir recourir aux services de santé au travail interentreprises ;

- inciter au développement du nombre de postes HU en médecine du travail, par une action volontariste de l'AP-HP vis-à-vis des doyens.

2. Prévention des addictions chez les médecins

Les propositions suivantes sont retenues :

- rédiger et mettre en œuvre le plan d'action à la suite de l'enquête FIDES sur les addictions chez les internes ;

- diffuser le questionnaire d'autoévaluation sur le risque lié à l'alcool (audit du RESPADD) ;

- mettre en œuvre la convention AP-HP/GHT 75 sur la prise en charge réciproque, adaptée et confidentielle des personnels, en matière psychiatrique ;

- explorer avec le RESPADD une filière de soins en addictologie privilégiée s'appuyant sur l'offre sanitaire et médicosociale existante (CSAPA) ;

- Intégrer la CVH et la DOMU dans le comité stratégique FIDES.

3. Situations des internes : prise en charge des internes en difficulté

Le dispositif actuel à destination des internes qui reprend les principes du plan RHPM et valorise la coordination des acteurs du groupe des internes de la CME, du bureau des internes de la DOMU, et des coordonnateurs et services de santé au travail. Une communication sur ces dispositifs sera organisée par la DOMU et les syndicats d'internes.

Le groupe de travail sur les internes en difficulté a été relancé.

Actuellement, une 40aine d'internes sont « signalés » et suivis au BDI dans le cadre de la prévention des RPS.

4. Bilan des situations individuelles

Un bilan est présenté par la DOMU ainsi que par le Pr Herson.

Un premier bilan positif à presque 2 ans de l'adoption du plan RHPM : un principe de subsidiarité respecté entre les GH, la direction générale et le président de la CME.

Le renforcement du réseau des conciliateurs locaux et/ou centraux dans le cadre des projets de consultanat débutant en septembre 2018 : avis favorable de la CME restreinte du 10 avril pour les Prs Hardy, Jacob, Coriat, Thomas (locaux et centraux) et Houry, Israël-Biet et Kahan (locaux).